



N° 192 - Juin 2002

Le parc locatif social au 31 décembre 2000

Au 31 décembre 2000, le patrimoine locatif social de la France s'élève à plus de 4 153 000 logements, dont près de 4 054 500 pour la France métropolitaine et 98 500 pour les quatre départements d'outre-mer. Il est composé à 87,3 % de logements en immeubles collectifs. La taille moyenne des logements est de 3,2 pièces. Le patrimoine locatif social de la France métropolitaine s'est accru de 1 % en un an. Le nombre de nouvelles mises en location recensées en 2000 en France métropolitaine est de 41 900, dont 34 500 logements neufs, ce qui représente une diminution de 3,5 % par rapport à 1999. En 2000, 5 100 logements ont été mis en service dans les départements d'outre-mer. Par rapport à 1999, le taux de vacance dans le parc locatif social métropolitain est stable (2,8 %) tandis que le taux de mobilité est en baisse de 0,5 point.

Un parc locatif social de plus en plus dense : 69 logements pour 1 000 habitants

Au 31 décembre 2000, la densité du parc locatif social français s'élève à 69 logements pour 1 000 habitants. En France métropolitaine, cette densité s'est accrue d'un point en un an (69,3 fin 2000 contre 68,3 fin 1999). Elle a augmenté sensiblement dans toutes les régions sauf en Champagne-Ardenne où elle demeure néanmoins parmi les trois densités régionales les plus élevées (100,9). La densité moyenne outre-mer est de 59,1 logements pour 1 000 habitants. La moitié du parc locatif social français est concentrée sur

quatre régions : Île-de-France (27,5 %), Rhône-Alpes (9,4 %), Nord - Pas-de-Calais (7,5 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (5,9 %).

Le patrimoine locatif social de la France d'outre-mer, dont près de 45 % des logements sont implantés sur le seul département de la Réunion, représente 2,4 % du patrimoine locatif social français.

Le patrimoine locatif social de la France métropolitaine s'est accru de 1 % en 2000. Le taux d'évolution annuelle du parc est en hausse dans la majorité des régions : entre 1999 et 2000, il

est passé de 0,5 % à 1,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 0,9 % à 1,8 % en Alsace, de 0,8 % à 1,4 % en Midi-Pyrénées. En revanche, il a nettement baissé en Bourgogne, en Île-de-France, en Basse-Normandie et dans les Pays de la Loire.

La croissance annuelle du parc locatif social est sensiblement plus forte dans les départements d'outre-mer que dans les régions de France métropolitaine. En 2000, le patrimoine locatif social outre-mer a progressé de 5,6 %, cette progression s'échelonnant de 4,1 % en Martinique à 8,5 % en Guadeloupe.

LE PARC LOCATIF SOCIAL : ÉVOLUTION ET LOCALISATION RÉGIONALES

Région	Parc HLM au 31/12/2000	Répartition du parc (%)	Évolution 2000/1999 (%)	Parc HLM pour 1 000 habitants
Île-de-France	1 142 365	27,5	0,9	104,3
Champagne-Ardenne	135 394	3,3	-	100,9
Picardie	128 744	3,1	1,5	69,3
Haute-Normandie	162 871	3,9	1,0	91,5
Centre	181 724	4,4	0,6	74,5
Basse-Normandie	107 135	2,6	0,9	75,3
Bourgogne	102 185	2,5	0,1	63,5
Nord - Pas-de-Calais	309 760	7,5	1,0	77,5
Lorraine	158 722 (1)	3,8	-	68,7
Alsace	92 214	2,2	1,8	53,2
Franche-Comté	73 501	1,8	0,8	65,8
Pays de la Loire	188 165	4,5	1,1	58,4
Bretagne	130 505	3,1	2,5	44,9
Poitou-Charentes	73 471	1,8	0,7	44,8
Aquitaine	123 700	3,0	1,7	42,5
Midi-Pyrénées	97 072	2,3	1,4	38,0
Limousin	36 642	0,9	1,0	51,5
Rhône-Alpes	390 039	9,4	1,3	69,1
Auvergne	58 718	1,4	1,1	44,9
Languedoc-Roussillon	104 308	2,5	2,5	45,4
Provence - Alpes - Côte d'Azur	246 235	5,9	1,3	54,6
Corse	11 029	0,3	2,5	42,4
France métropolitaine	4 054 499	97,6	1,0	69,3
Guadeloupe	23 504	0,6	8,5	55,6
Martinique	22 170	0,5	4,1	58,1
Guyane	8 632	0,2	5,6	54,9
Réunion	44 232	1,1	4,8	62,6
Départements d'outre-mer	98 538	2,4	5,6	59,1
France entière	4 153 037	100,0	1,5	69,0

Source : Enquête "Parc locatif social au 31 décembre 2000" METL/DAEI/SES

(1) Les 15134 logements des houillères du bassin de Lorraine ont été comptabilisés pour la première fois cette année.



Une moyenne de 3,2 pièces par logement dans un parc ou l'habitat collectif prédomine

Le parc locatif social français compte plus de 87 % de logements en immeubles collectifs. La diversité régionale est importante : tandis qu'en Alsace, en Île-de-France et en Martinique, plus de 96 % des logements sont des logements collectifs, la proportion de logements individuels est supérieure à 30 % en Basse-Normandie, dans le Nord -Pas-de-Calais ainsi qu'en Guyane.

La taille moyenne des logements du parc locatif social français s'élève à 3,2 pièces. Le nombre moyen de pièces des logements est stable dans

toutes les régions de la métropole. Il s'échelonne de 3,0 en Île-de-France à 3,4 en Corse. La taille moyenne des logements en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion est semblable à celle de la France métropolitaine. En revanche, elle est très sensiblement supérieure à la moyenne nationale en Martinique où elle atteint 3,9 pièces par logement.

Les logements de trois et quatre pièces représentent deux tiers de l'ensemble du parc français, leur proportion s'échelonnant de 56,1 % en Martinique à 77,7 % en Corse. Alors qu'au

niveau national la proportion de logements comportant cinq pièces et plus est de 9,6 %, elle est d'un tiers en Martinique, département où la taille moyenne des logements est la plus élevée de France. Moins d'un quart des logements du parc français comportent une ou deux pièces. La proportion de ces logements n'est que de 10,9 % en Martinique et 12,7 % en Corse, contre 29,1 % en Île-de-France, région où le nombre moyen de pièces des logements est le plus bas de France.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET PAR TAILLE

Région	Parc HLM au 31/12/2000	Individuel (%)	Collectif (%)	1 ou 2 pièces (%)	3 ou 4 pièces (%)	5 pièces ou + (%)	Nombre moyen de pièces par logement
Île-de-France	1 142 365	2,6	97,4	29,1	63,5	7,4	3,0
Champagne-Ardenne	135 394	16,4	83,6	21,3	64,0	14,7	3,3
Picardie	128 744	19,8	80,2	23,3	65,4	11,3	3,2
Haute-Normandie	162 871	14,8	85,2	20,0	70,2	9,8	3,3
Centre	181 724	20,6	79,4	23,5	67,5	9,0	3,2
Basse-Normandie	107 135	32,0	68,0	20,7	68,9	10,4	3,3
Bourgogne	102 185	11,3	88,7	23,6	68,0	8,4	3,2
Nord - Pas-de-Calais	309 760	32,7	67,3	24,2	62,4	13,4	3,3
Lorraine	158 722	15,1	84,9	20,5	66,8	12,7	3,3
Alsace	92 214	3,5	96,5	20,9	68,6	10,5	3,3
Franche-Comté	73 501	8,5	91,5	20,5	69,5	10,0	3,3
Pays de la Loire	188 165	23,6	76,4	23,4	67,8	8,8	3,2
Bretagne	130 505	18,3	81,7	28,5	63,6	7,9	3,1
Poitou-Charentes	73 471	24,6	75,4	21,0	70,3	8,7	3,2
Aquitaine	123 700	19,6	80,4	19,2	71,7	9,1	3,3
Midi-Pyrénées	97 072	12,8	87,2	22,8	68,1	9,1	3,2
Limousin	36 642	13,9	86,1	21,7	70,1	8,2	3,2
Rhône-Alpes	390 039	6,5	93,5	23,4	67,0	9,6	3,2
Auvergne	58 718	15,3	84,7	20,3	71,0	8,7	3,3
Languedoc-Roussillon	104 308	12,5	87,5	19,8	70,0	10,2	3,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	246 235	6,1	93,9	18,5	71,9	9,6	3,3
Corse	11 029	7,8	92,2	12,7	77,7	9,6	3,4
France métropolitaine	4 054 499	12,6	87,4	23,9	66,5	9,6	3,2
Guadeloupe	23 504	18,5	81,5	20,3	73,4	6,3	3,2
Martinique	22 170	1,8	98,2	10,9	56,2	32,9	3,9
Guyane	8 632	30,1	69,9	21,9	66,4	11,7	3,3
Réunion	44 232	20,1	79,9	27,8	62,6	9,6	3,1
Départements d'outre-mer	98 538	16,4	83,6	21,7	64,1	14,2	3,3
France entière	4 153 037	12,7	87,3	23,9	66,5	9,6	3,2

Source : Enquête "Parc locatif social au 31 décembre 2000" METL/DAEI/SES

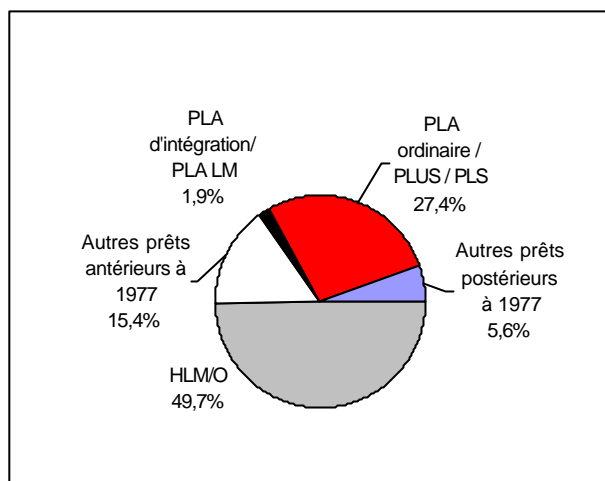


Les sources de financement du parc locatif social métropolitain : une proportion toujours croissante de prêts locatifs aidés

Le PLA ordinaire, le PLUS et le PLS, ex PLA-CFF, ont contribué au financement de 27,4 % des logements locatifs sociaux en service au 31 décembre 2000 en France métropolitaine (contre 26,9 % pour le parc métropolitain en service au 31 décembre 1999). La part des logements sociaux financés par ce type de prêt est de plus en plus importante. Elle est en hausse dans toutes les régions, à l'exception de la Bretagne, de Poitou-Charentes et de Languedoc-Roussillon, région où elle demeure cependant la plus élevée (38 %).

La proportion de logements sociaux financés par le PLA à loyer minoré (PLA-LM) et le PLA d'intégration poursuit sa progression (1,9 % en 2000 contre 1,5 % en 1999). La part de ces financements dépasse 3 % dans quatre régions : Lorraine, Nord - Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

La contribution des prêts antérieurs à 1977 au financement de l'ensemble du parc reste prépondérante (65 %).



Les disparités de loyers entre l'Île-de-France et les autres régions de la métropole sont très fortes

En 2000, le loyer mensuel moyen pratiqué en France métropolitaine est de 2,34 euros au mètre carré de surface corrigée, ce qui représente un accroissement de 1 % par rapport à 1999. Le loyer moyen est inférieur à la moyenne nationale dans toutes les régions, à l'exception de Nord - Pas-de-Calais et de l'Île-de-France. En particulier, les loyers pratiqués en Île-de-France sont nettement supérieurs à la moyenne nationale et aux loyers pratiqués dans toutes les autres régions. Le loyer moyen pratiqué dans cette région (2,58 %) dépasse de plus de 10 % la moyenne nationale et de 24 % celui pratiqué dans le Limousin, région où les loyers demeurent les plus faibles. Hors Île-de-France, la moyenne des loyers est de 2,26 euros au mètre carré de surface corrigée. Les écarts de loyers sont dus à la taille des logements et à l'existence des zones de prix.

Les loyers mensuels moyens en PLA ordinaire et PLA-LM s'élèvent respectivement à 4,44 euros et 3,68 euros au mètre carré de surface utile (contre 4,34 euros et 3,51 euros en 1999). C'est en Île-de-France que les loyers rapportés à la surface utile sont les plus forts (5,38 euros par mètre carré pour le PLA ordinaire, 4,64 euros par mètre carré pour le PLA-LM).

LOYER DE DÉCEMBRE 2000 EN EURO PAR MÈTRE CARRÉ DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL MÉTROPOLITAIN

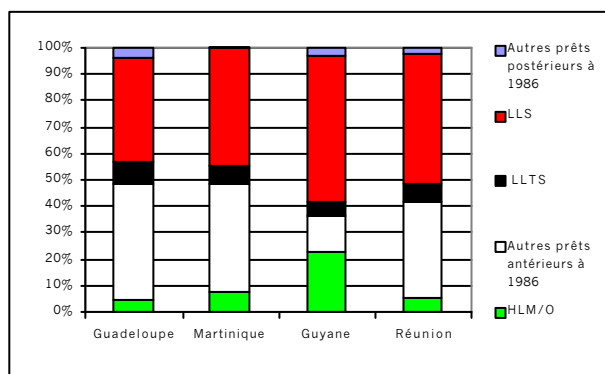
Région	surface corrigée			surface utile		
	PLA ordinaire / PLUS / PLS	PLA-LM / PLA d'intégration	Tous financements confondus	PLA ordinaire / PLUS / PLS	PLA-LM / PLA d'intégration	PLS et PLI
Île-de-France	3,13	2,66	2,58	5,38	4,64	6,80
Champagne-Ardenne	2,73	2,20	2,19	4,06	3,36	4,98
Picardie
Haute-Normandie	2,77	2,19	2,28	4,51	3,41	5,55
Centre	2,69	2,22	2,19	4,18	3,53	5,18
Basse-Normandie	2,77	2,34	2,30	4,16	3,44	5,04
Bourgogne	2,72	2,17	2,15	4,19	3,33	5,77
Nord - Pas-de-Calais	2,76	2,23	2,41	4,45	3,35	5,49
Lorraine	2,75	2,26	2,27	4,18	3,82	5,17
Alsace	2,79	2,19	2,18	4,40	3,97	5,75
Franche-Comté	2,71	2,09	2,16	4,40	3,27	5,28
Pays de la Loire	2,77	2,34	2,26	4,25	3,69	4,37
Bretagne	2,71	2,15	2,26	4,27	3,67	4,48
Poitou-Charentes	2,68	2,33	2,18	4,19	3,64	5,35
Aquitaine	2,74	2,23	2,29	4,35	3,50	5,49
Midi-Pyrénées	2,74	2,21	2,25	4,50	3,68	5,43
Limousin	2,68	2,18	2,08	3,87	3,49	5,60
Rhône-Alpes	2,78	2,25	2,28	4,32	3,60	5,23
Auvergne	2,68	2,16	2,12	4,18	3,31	6,02
Languedoc-Roussillon	2,73	2,15	2,28	4,40	3,65	5,06
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2,76	2,55	2,27	4,37	4,18	5,26
Corse	2,84	//	2,30	//	//	//
France métropolitaine	2,83	2,31	2,34	4,44	3,68	5,99
Hors Île-de-France	2,75	2,26	2,26	4,31	3,57	5,18

Source : Enquête "Parc locatif social au 31 décembre 2000" METL/DAEI/SES

Le financement du logement locatif social dans les départements d'outre-mer : le LLS et le LLTS

Dans les départements d'outre-mer, les deux principales sources de financement du logement social sont les prêts LLS (Logement locatif social) et LLTS (Logement locatif très social) qui ont été mis en place en 1986. Les contributions du LLS et du LLTS au financement du parc d'outre-mer sont respectivement de 46,1 % et 7,2 %.

En Martinique, les loyers mensuels moyens en LLS et LLTS établis sur la surface corrigée sont respectivement de 3,67 euros et 2,81 euros par mètre carré. À la Réunion, ces loyers s'élèvent à 3,6 euros et 3,21 euros. Les loyers mensuels moyens pratiqués en Guyane sont de 4,25 euros par mètre carré de surface utile pour le LLS, 3,83 euros pour le LLTS.





En France métropolitaine : la vacance est stable, la mobilité diminue Outre-mer : un taux de vacance bas à la Réunion, un taux de mobilité très faible en Martinique

Au 31 décembre 2000, le parc locatif social français compte 2,8 % de logements vacants. Alors que le taux de vacance globale avoisine 1 % dans le Nord - Pas-de-Calais, en Bretagne, en Corse et à la Réunion, il dépasse 4 % dans quatre régions : Lorraine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et Bourgogne. Ce taux est stable en France métropolitaine (2,8 %) par rapport à 1999. Il a sensiblement augmenté en Alsace (2,6 % fin 2000 contre 1,9 % fin 1999), en Midi-Pyrénées (3,5 % fin 2000 contre 2,6 % fin 1999) et en Haute-Normandie (3,6 % fin 2000 contre 2,8 % fin 1999), tandis qu'il a

fortement diminué en Corse, passant de 1,5 % fin 1999 à 1 % fin 2000.

Au 31 décembre 2000, le taux de vacance de plus de trois mois en France s'élève à 1,7 %. La proportion de logements vacants depuis plus de trois mois a augmenté dans la majorité des régions ainsi que pour l'ensemble de la France métropolitaine (1,7 % fin 2000 contre 1,6 % fin 1999). C'est dans les quatre régions caractérisées par un fort taux de vacance que cette proportion est la plus élevée (supérieure à 2,5 %).

En 2000, le taux de mobilité en France s'élève à 11,9 %. Il est particulièrement faible en Marti-

nique (3,9 %). Les disparités entre les régions sont importantes : le taux de mobilité est inférieur à 10 % en Corse (6,8 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,6 %) et en Île-de-France (9,4 %), tandis qu'il dépasse 15 % en Franche-Comté, dans le Centre, les Pays de la Loire et le Limousin, région où il a augmenté le plus fortement. En France métropolitaine, la mobilité a globalement baissé de 0,5 point par rapport à l'année 1999. La baisse du taux de mobilité est particulièrement forte dans les régions Haute-Normandie, Corse, Lorraine, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon.

VACANCE ET MOBILITÉ DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL EN 2000

Région	Vacance		Mobilité	
	> 3 mois (%)	totale (%)	totale (%)	interne (%)
Île-de-France	1,4	2,8	9,4	0,7
Champagne-Ardenne	2,3	3,5	14,5	2,8
Picardie
Haute-Normandie	2,3	3,6	11,8	1,5
Centre	2,4	3,9	15,1	2,7
Basse-Normandie	1,0	2,2	13,7	2,7
Bourgogne	2,6	4,3	14,9	1,7
Nord - Pas-de-Calais	0,6	1,0	12,5	1,5
Lorraine	2,9	4,0	10,6	1,5
Alsace	1,7	2,6	11,6	1,6
Franche-Comté	2,7	4,0	15,7	2,1
Pays de la Loire	1,6	2,4	16,0	2,3
Bretagne	0,5	1,1	12,8	2,1
Poitou-Charentes	1,7	3,0	14,4	1,7
Aquitaine	0,6	1,6	11,0	0,9
Midi-Pyrénées	2,1	3,5	14,8	1,5
Limousin	1,0	3,1	15,3	2,3
Rhône-Alpes	2,2	3,3	12,8	1,5
Auvergne	1,2	2,4	14,0	2,0
Languedoc-Roussillon	2,7	4,0	12,8	1,2
Provence - Alpes - Côte d'Azur	1,8	3,0	7,6	0,6
Corse	0,6	1,0	6,8	1,4
France métropolitaine	1,7	2,8	11,9	1,4
Guadeloupe
Martinique	1,4	2,1	3,9	0,4
Guyane	1,1	2,3	10,8	0,7
Réunion	0,4	0,9	13,4	1,3
Départements d'outre-mer	0,8	1,4	10,4	1,0
France entière	1,7	2,8	11,9	1,4

Source : Enquête "Parc locatif social au 31 décembre 2000" METL/DAEI/SES



47 000 logements mis en service en 2000, dont deux-tiers de logements collectifs

Au cours de l'année 2000, 46 987 logements locatifs sociaux ont été mis en service en France, dont 39 579 logements neufs.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de nouvelles mises en location annuelles a baissé de 3,5 % par rapport à 1999 (41 888 en 2000 contre 43 398 en 1999). Ce nombre a diminué dans la majorité des régions, en particulier en Basse-Normandie où il est passé de 1 594 en 1999 à 802 en 2000. En revanche, il a augmenté sensiblement dans le Limousin (410 en 2000 contre 275 en 1999), en Midi-Pyrénées (1 788 en 2000 contre 1 521 en 1999) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 371 en 2000 contre 2 031 en 1999).

Plus des deux-tiers des logements mis en service dans le parc sont des logements collectifs. Cette proportion dépasse 93 % en Île-de-France et en Alsace, régions dans lesquelles plus de 96 % des logements sont collectifs, ainsi qu'en Guyane et en Martinique. Par contre, près des trois quarts des nouvelles mises en location sont des logements individuels en Basse-Normandie, en Poitou-Charentes et dans le Limousin.

NOMBRE DE NOUVELLES MISES EN LOCATION DE L'ANNÉE

Région	Nombre de mises en location en 2000	dont logements neufs	Individuel (%)	Collectif (%)
Île-de-France	8 739	6 764	6,4	93,6
Champagne-Ardenne	856	705	52,6	47,4
Picardie	927	783	54,0	46,0
Haute-Normandie	1 491	1 302	38,4	61,6
Centre	1 799	1 446	49,4	50,6
Basse-Normandie	802	749	75,8	24,2
Bourgogne	1 056	982	45,6	54,4
Nord - Pas-de-Calais	3 230	2 656	48,2	51,8
Lorraine	808	695	32,6	67,4
Alsace	1 188	1 100	5,2	94,8
Franche-Comté	625	597	41,2	58,8
Pays de la Loire	2 858	2 554	45,4	54,6
Bretagne	2 370	2 324	38,8	61,2
Poitou-Charentes	584	507	73,6	25,6
Aquitaine	2 168	1 946	49,2	50,8
Midi-Pyrénées	1 788	1 363	47,8	52,2
Limousin	410	376	75,2	24,8
Rhône-Alpes	4 530	4 008	24,0	76,0
Auvergne	585	518	38,2	61,8
Languedoc-Roussillon	2 576	1 552	30,4	69,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 371	1 444	22,6	77,4
Corse	127	127	22,0	78,0
France métropolitaine	41 888	34 498	32,8	67,2
Guadeloupe	1 661	1 661	29,8	64,2
Martinique	1 000	1 000	-	100,0
Guyane	458	440	2,6	97,4
Réunion	1 980	1 980	17,6	82,4
Départements d'outre-mer	5 099	5 081	16,8	81,2
France entière	46 987	39 579	31,0	68,6

Source : Enquête "Parc locatif social au 31 décembre 2000" METL/DAE/SES

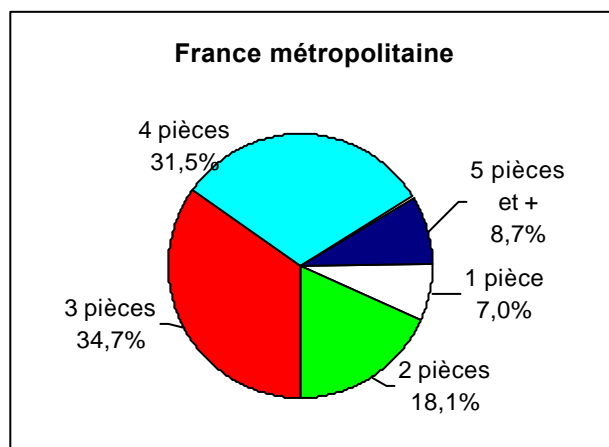
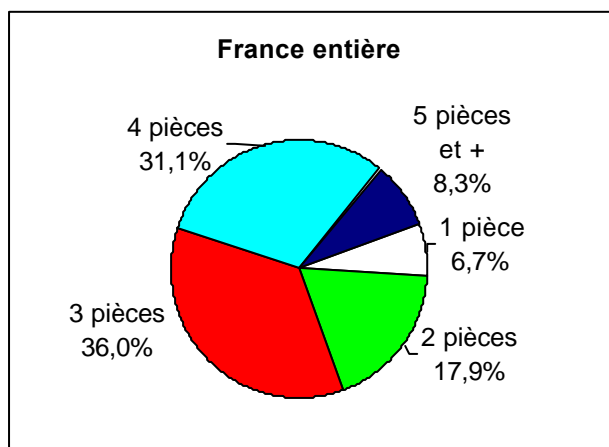
Les nouvelles mises en location de 2000 : 3,2 pièces par logement en moyenne

La taille moyenne des logements mis en service en France en 2000 est semblable à celle des logements du parc en service au 31 décembre 2000 (3,2 pièces).

En France métropolitaine, comme en 1999, trois quarts des nouvelles mises en location sont des logements de trois pièces et plus. La

part des logements de cinq pièces et plus parmi les nouvelles mises en location (8,7 % en 2000 contre 7 % en 1999) s'accroît au détriment des logements de trois pièces (34,7 % en 2000 contre 37 % en 1999). Les logements mis en service dans les départements d'outre-mer ont en moyenne une taille semblable à ceux

mis en service en France métropolitaine. En revanche, la proportion des logements de trois pièces nouvellement mis en location dans ces départements dépasse nettement celle de la métropole : cette proportion s'élève à 55,7 % pour la Guadeloupe et à 49,1 % pour la Guyane.



Les sociétés anonymes d'HLM assurent près de 55 % des nouvelles mises en location

Alors que les sociétés anonymes d'HLM gèrent seulement 42 % du parc locatif social français (contre 49 % pour les offices), elles assurent plus de la moitié des nouvelles mises en location (contre un tiers pour les offices).

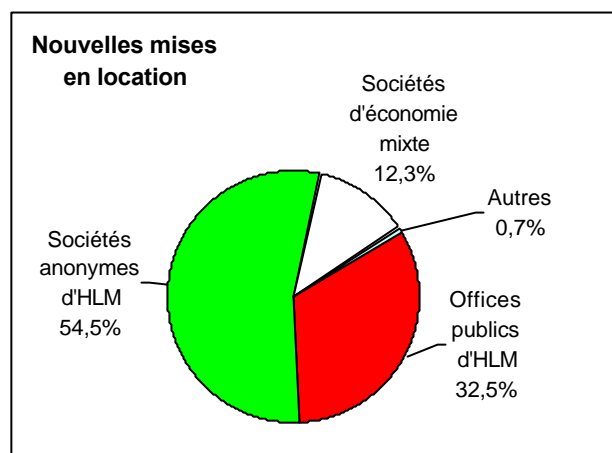
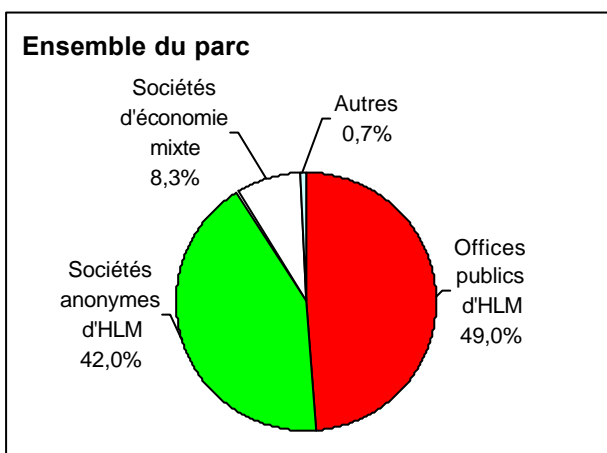
La situation est variable selon les régions de la France métropolitaine. Le dynamisme des sociétés anonymes d'HLM est nettement marqué dans le Nord - Pas-de-Calais, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Alsace, où la proportion de logements mis en service par ces sociétés dépasse

73 %. En revanche, la proportion de logements sociaux nouvellement mis en location par les sociétés anonymes d'HLM est inférieure à 29 % en Bretagne et dans le Languedoc-Roussillon.

Dans les départements d'outre-mer, les gestionnaires des logements sociaux sont des sociétés anonymes d'HLM et des sociétés d'économie mixte. Ces sociétés gèrent respectivement 41 % et 59 % du parc locatif social d'outre-mer. En Martinique, les sociétés anonymes d'HLM assurent la gestion des deux tiers des logements tandis que dans

les trois autres départements, c'est l'activité des sociétés d'économie mixte qui est prépondérante. Les sociétés d'économie mixte gèrent près des deux tiers du parc de la Guadeloupe et de la Réunion, plus de la moitié du parc guyanais mais seulement un peu plus du tiers du parc martiniquais.

En 2000, 71 % des logements nouvellement mis en service sont le fait des sociétés anonymes d'HLM en Martinique et en Guyane, contre seulement 15 % en Guadeloupe et 28 % à la Réunion.



Définition de quelques termes utilisés dans l'enquête

PLA : prêt locatif aidé (France métropolitaine)

PLS : prêt locatif social, ancien PLA-CFF

PLUS : prêt locatif à usage social

LLS : logement locatif social (Départements d'outre-mer)

LLTS : logement locatif très social (Départements d'outre-mer)

Année de mise en location : année de la première mise en service d'un programme ou d'une tranche de logements ou, dans le cas d'une acquisition provenant du parc privé, année d'entrée dans le parc locatif social.

Financement initial : financement permettant l'entrée du programme dans le parc locatif social (construction ou acquisition).

Taux de mobilité =
$$\frac{\text{emménagements dans les logements proposés à la location en service depuis au moins un an}^*}{\text{logements loués ou proposés à la location en service depuis au moins un an}^*}$$

Taux de vacance =
$$\frac{\text{logements vacants parmi les logements proposés à la location}}{\text{logements loués ou proposés à la location}}$$

* Hormis les logements qui ont été emménagés pour la première fois au cours de l'année de l'enquête.

Pour le calcul des taux de vacance et de mobilité, seuls sont pris en compte les logements pour lesquels l'information sur la vacance et la mobilité est disponible.

Signes conventionnels

- nul // sans objet .. non disponible

Pour en savoir plus :

Bruno CROS

Tél : 01 40 81 28 71